



Commune d'Etoile-sur-Rhône

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Réunion publique n°1

Principaux enjeux du diagnostic et projet communal









Lundi 26 juin 2023





SOMMAIRE

- I- Définition et contexte réglementaire
- II- Les grandes étapes de la révision du PLU et les modalités de concertation
- III- Principaux constats et enjeux issus du diagnostic
- IV- Présentation du PADD
- **V- Prochaines étapes**
- VI- Echanges avec la salle

I- <u>Définition et contexte réglementaire</u>

QU'EST-CE QU'UN PLU?

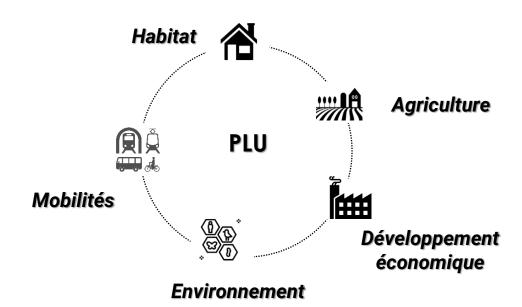
VERD

- PLU = Plan Local d'Urbanisme
- Document introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000
- Une démarche prospective avant d'être un document d'urbanisme => comment voit-on Etoile-sur-Rhône en 2033 ?



Où puis-je construire ? Que suis-je autorisé à construire ? Sous quelles conditions ?

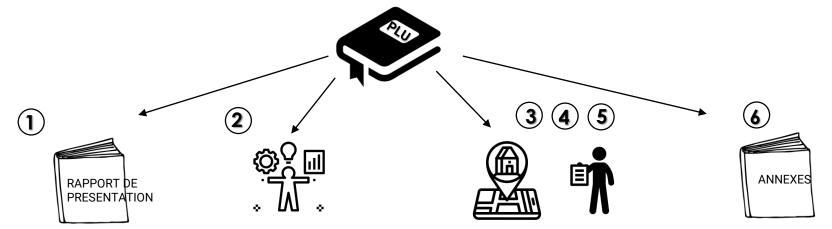












Rapport de présentation

- Diagnostic : état des lieux du territoire
- Justifications des choix retenus
- Evaluation des incidences sur l'environnement

Projet d aménagement et de Développement durables (PADD)

- => projet politique
- => Définition des grandes orientations du territoire pour les 10/12 ans à venir

Pièces graphiques et réglementaires

Zonage => découpage du territoire en 4 grandes zones : urbanisées (U), A Urbaniser (AU), Agricoles (A) et Naturelles (N)

Règlement écrit : définit pour chaque zone les conditions de constructibilités

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : zoom sur des secteurs stratégiques afin d'accompagner leur urbanisation

Annexes

Liste et plan des servitudes d'utilité publique (SUP)

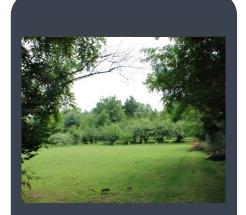
Annexes sanitaires

Documents réglementaires relatifs aux risques ; nuisances sonores... etc.





POURQUOI REVISER LE PLU ACTUEL?



VALORISER LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE



ACCOMPAGNER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE



AMELIORER LE CADRE DE VIE



SOUTENIR L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

PRENDRE EN COMPTE LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

RENDRE LE PLU COMPATIBLE AVEC LES DOCUMENTS-CADRES (SCoT, PLH, PDU, PCAET....)

QUELS LIENS ENTRE LE PLU ET LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX?

VERDI

Code de l'Urbanisme Lois ALUR, résilience...etc.

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Programme Local de l'Habitat (PLH) Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SRADDET)

Document prescriptif qui fixe de grandes orientations à l'horizon 2030/2050

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT)

Document qui fixe les grandes orientations en matière de développement résidentiel, économique et de préservation de la Trame Verte et Bleue

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Document qui fixe les grandes orientations en matière d'habitat : nombre et type de logements, mixité sociale...

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

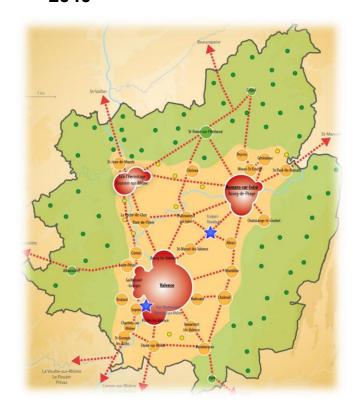
Document qui fixe les grands objectifs liés à la préservation de la ressource en eau

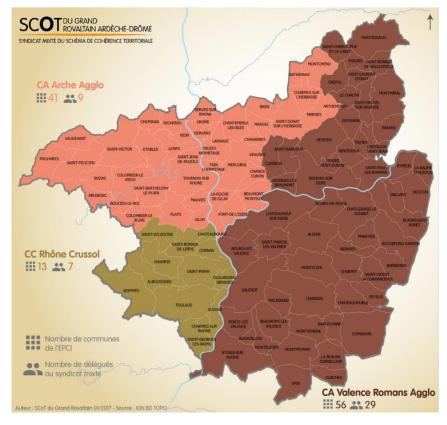




ZOOM SUR LE SCOT DU GRAND ROVALTAIN

- √ 3 EPCI
- √ 108 communes
- √ 310 000 habitants
- √ 128 000 emplois
- Schéma de Cohérence Territoriale : Document de planification stratégique à long terme → horizon 2040





Périmètre du SCoT du Grand Rovaltain

- Objectif du **SCoT** : <u>cadre de référence</u> pour les politiques sectorielles (habitat, économie, énergie...)
 - √ + 57 000 habitants d'ici 2040
 - √ 45 000 résidences principales à mettre sur le marché

32 515 logements sur le territoire de Valence Romans Agglomération → Période 2016-2040







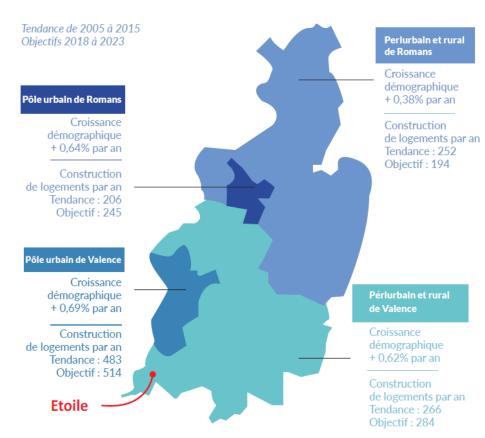








✓ Des objectifs de mixité sociale : 24 logements sociaux/an



Un document en cours de révision → un rythme réduit → de l'ordre de 30 logements/an

ZOOM SUR LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

VERD

- Promulguée le 22 Août 2021
- Concerne <u>toutes les communes</u> de France

Son objectif est de limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que l'artificialisation des sols.



Objectif principal:



Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.

Un objectif intermédiaire:

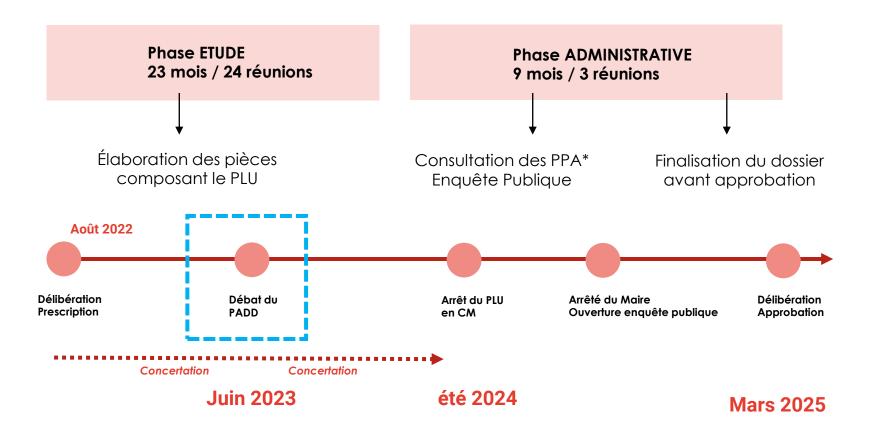
Division par 2 du rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici 2031



II- <u>Les grandes étapes de la révision du PLU</u> <u>et les modalités de la concertation</u>



LES GRANDES ETAPES DE LA REVISION DU PLU



^{*} PPA = Personnes Publiques Associées (DDT, SCoT, Chambre d'agriculture Etc.)

COMMENT PARTICIPER?

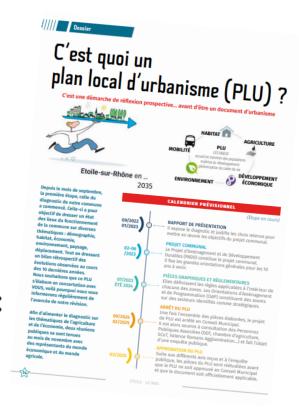


■ S'informer via:

- Les publications sur le site internet
- Les articles du bulletin municipal
- La participation aux réunions publiques
- Formuler des observations ; idées/suggestions via :
- Le registre de concertation
- La possibilité d'adresser un courrier ou un mail

revisionplu@mairie-etoilesurrhone.fr

- La participation à certaines manifestations -> ex : réunion avec les exploitants agricoles ou les représentants du monde économique



III- Principaux constats et enjeux issus du diagnostic



Chiffres clés/constats

- 5 520 habitants
- + 1,24% par an entre 2013 et 2019

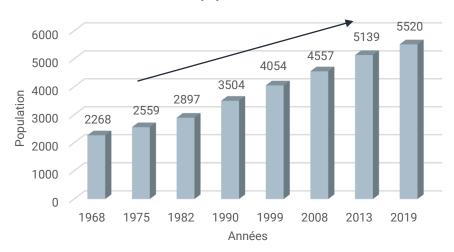
Rappel:

- CA Valence Romans Agglo: +0,63%/an
- Drôme: +0,7%/an
- Un solde naturel stable et élevé
- Un solde migratoire positif mais en baisse sur la période 2013-2019
- Une population jeune → indice de jeunesse
 = 1,25

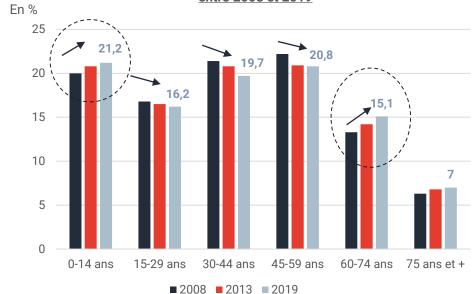
Rappel:

- CA Valence Romans Agglo: 0,9
- Drôme: 0,86
- Un phénomène de vieillissement qui s'amorce → hausse des plus de 60 ans
- Taille des ménages = 2,5 → une majorité de familles
- Un niveau de vie supérieur à la moyenne de l'Agglomération / une augmentation du taux de cadres / diminution du taux d'ouvriers

Evolution de la population entre 1968 et 2019



Evolution de la répartition par tranches d'âges de la population entre 2008 et 2019



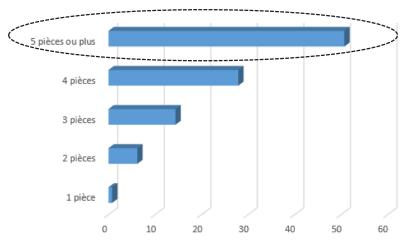




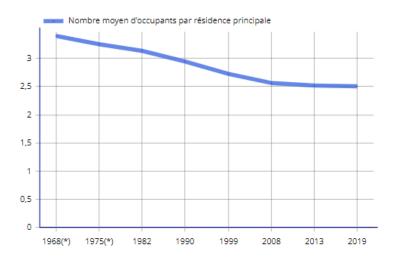
Chiffres clés/ constats

- 2 382 logements dont 92% de résidences principales
- Un taux de logements vacants faible (6%)
- Un parc caractérisé par :
- Une majorité de maisons (83%)
- Un taux important de propriétaires (69%)
- Des grands logements (79% de T4 ou plus)
- Une offre de logements en cours d'évolution
- → nombre d'appartements et de locataires en hausse
- → Développement d'une offre pour les personnes âgées
- Une commune soumise aux obligations de mixité sociale → un taux à 12,5% en 2023
- Une forte pression foncière et un marché immobilier élevé réservant l'accès au logements à des ménages aisés

Répartition des résidences principales selon la taille du logement (en %)



Évolution de la taille des ménages





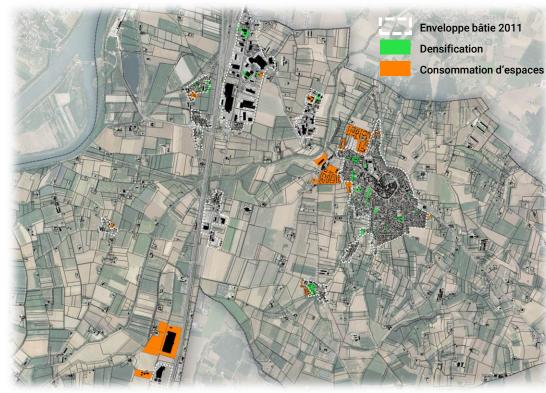


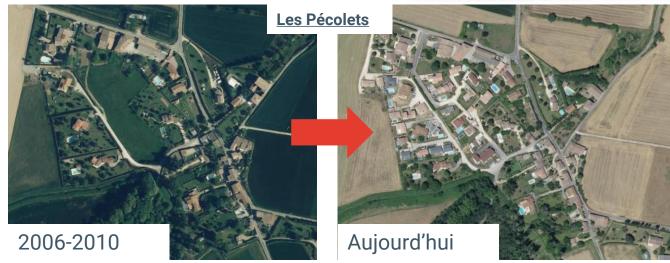


Consommation foncière 2011-2022 (toutes vocations)

Chiffres clés/ constats

- 387 logements autorisés entre 2011 et 2022 marqués par des pics en 2012 ; 2018 et 2019
- 30 ha d'ENAF (toutes vocations) consommés entre 2011 et 2021
- Un phénomène de divisions parcellaires marqué







Chiffres clés/constats

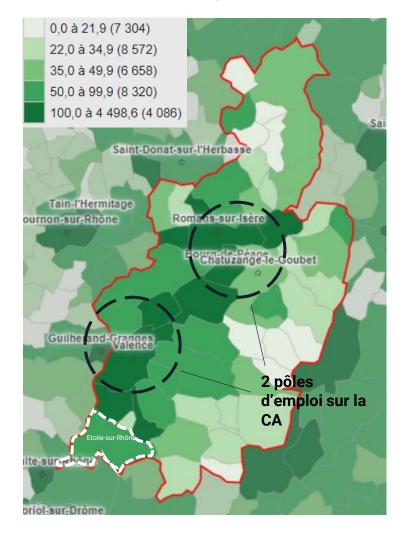
- 2 322 emplois → nombre en hausse depuis 2008
- Rôle de l'industrie (39%) et du commerce/transport/services (40%) dans les emplois

Emplois selon le secteur d'activité



- 94 emplois pour 100 actifs
- Un territoire qui reste dépendant des pôles d'emplois voisins
- → 24% des actifs habitent et travaillent à Etoile
- → Des migrations pendulaires importantes

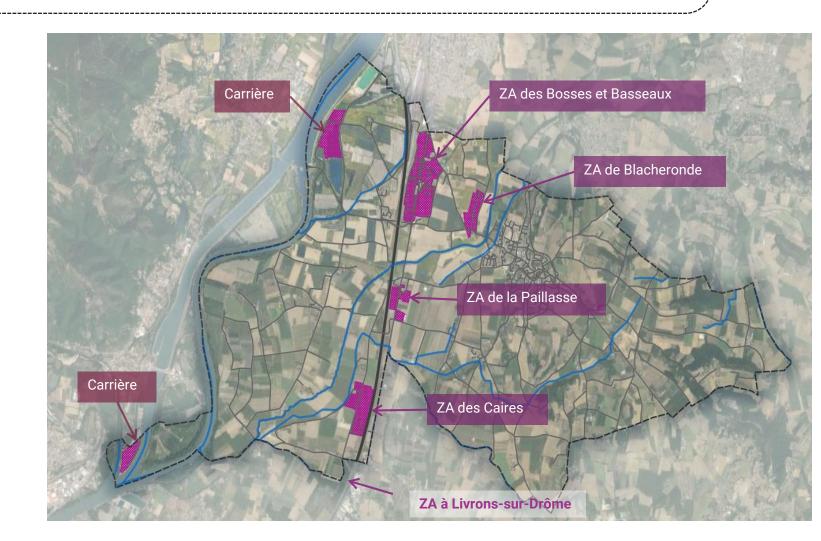
Indice de concentration de l'emploi sur les communes de la CA





Chiffres clés/constats

- 4 zones d'activités dont le taux d'occupation est quasi atteint → des demandes d'installations ou d'extensions → ZA de Blacheronde notamment
- 2 carrières







Chiffres clés/constats

- De nombreux commerces de proximité participant à l'attractivité du centre-bourg
- La Grande Rue marquée par une perte d'attractivité commerciale mais un phénomène de mutation des activités

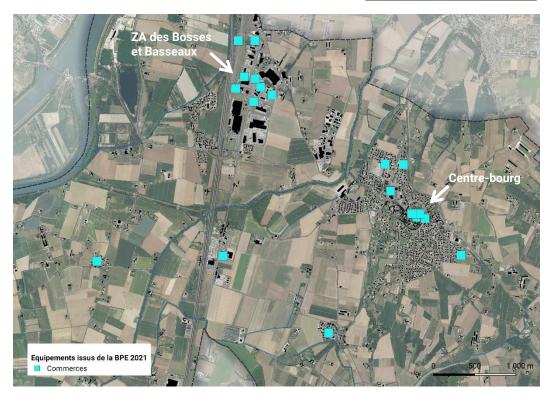






Route de Beauvallon l'Alouette

Localisation des commerces

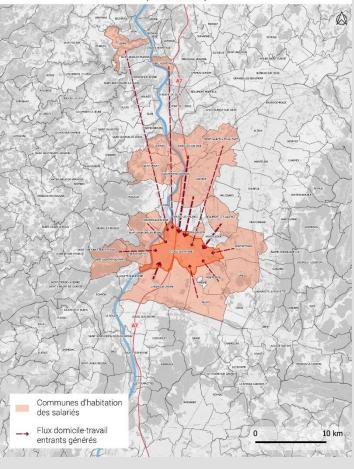




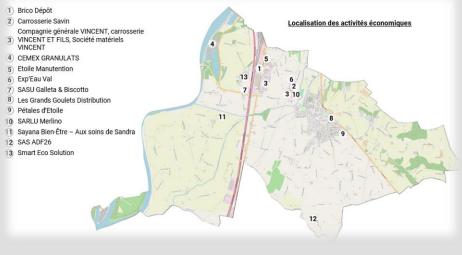
RETOURS SUR LES QUESTIONNAIRES ECONOMIQUES ET LA RENCONTRE ORGANISEE EN FIN D'ANNEE 2022

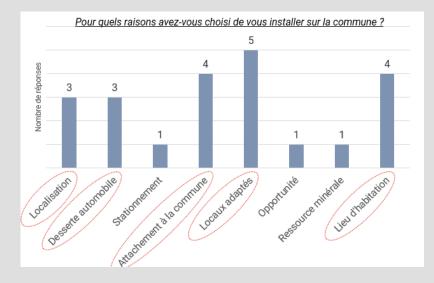
13 questionnaires ont été complétés

FLUX DOMICILE-TRAVAIL ENTRANTS A ETOILE-SUR-RHÔNE D'après les résultats du questionnaire destiné au monde économique d'Etoile-sur-Rhône (Décembre 2022)









- Des locaux qui ne sont pas toujours adaptés
- Pour la majorité des répondants : un chiffre d'affaires en hausse et une activité en croissance ou stable
- Des perspectives globalement positives et de nombreux projets

VERDI 2

Ressenti sur l'attractivité de la commune

<u>Question</u>: Selon vous, quelles sont **les actions à mener** pour conforter l'économie locale et dynamiser le commerce de proximité ?

« Il serait bien que le PLU soit le support d'une vision sur le développement, ou non, des zones, notamment celle de Blacheronde »



« La grande rue est handicapée par la circulation et le stationnement »

« **Améliorer l'accès routier** à la ZA Blacheronde »

« Certains quartiers **manquent cruellement de diversité**, autant commerciale que dans les espaces publics »

« **Développer** un peu plus la zone des Basseaux »

« Continuer à œuvrer vers les **festivités** déjà en place »

« Maintien et développement d'une activité locale, répondant aux besoins du territoire en granulats »



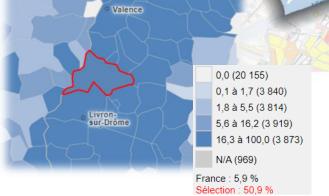
« Proposer une offre de **bureaux partagés** »

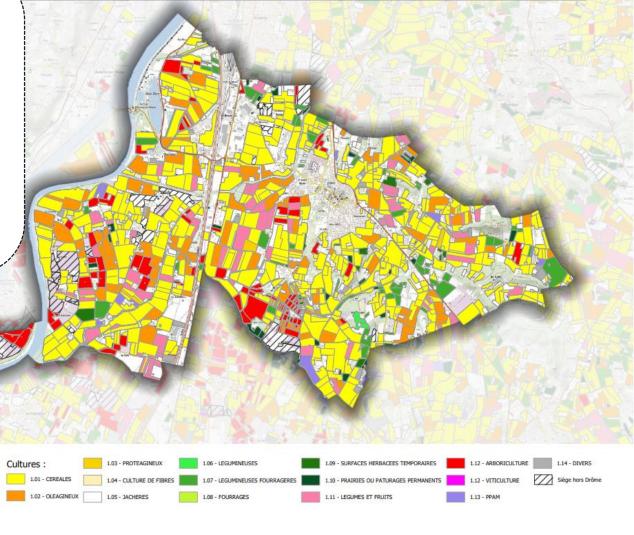


Chiffres clés/constats

- 2 402 ha d'îlots PAC recensés → 56% du territoire communal
- Une SAU moyenne de 39 ha par exploitation
- 56 exploitations recensées en 2020
- Une agriculture marquée par l'irrigation → plus de 50% de la SAU correspond à des superficies irriguées

Part de la superficie irriguée dans la SAU (2010)





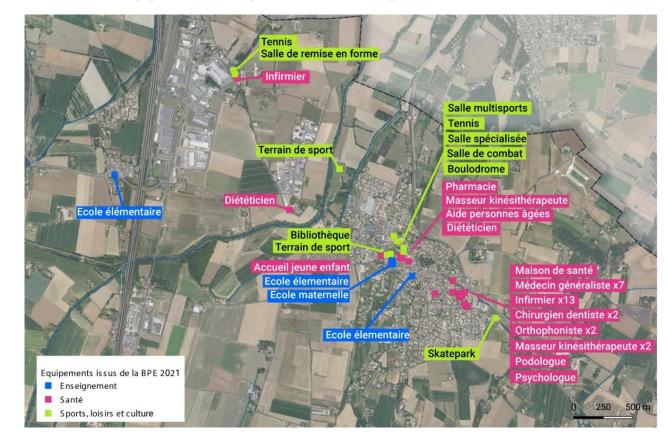
Déclarations PAC végétales 2019 - Commune de : ETOILE SUR RHONE



Chiffres clés/ constats

- Une large offre d'équipements répondant aux besoins quotidiens et participant à l'attractivité du village
- Présence d'un équipement culturel intercommunal : le Clévos (cité des savoirs)
- Une offre scolaire répartie sur deux sites
 → école de la Gare + écoles du centre
- Une offre médicale relativement étoffée
- Des projets de valorisation des équipements/espaces publics → Le Parquet / Le Clévos / Le canal des Moulins

Localisation des équipements d'enseignement, de santé, de sport/loisirs



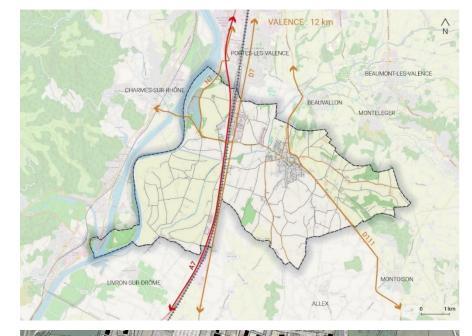






Chiffres clés/ constats

- un maillage important d'espaces publics mais insuffisamment reliés les uns aux autres
- Une très bonne desserte routière : N7 ; D7 ;
 D111 ; échangeur de l'A7 à proximité
 → Une desserte routière sources de nuisances et contraintes en matière d'aménagement
- Une offre de stationnement importante mais peu adapté au stationnement résidentiel du bourg ancien → environ 630 places
- 2 aires de covoiturage (Gabions/Charette)
- Une offre de transport en commun restreinte et peu concurrentielle de la voiture

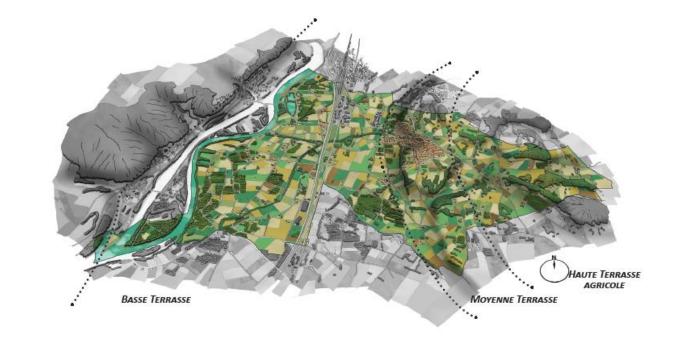


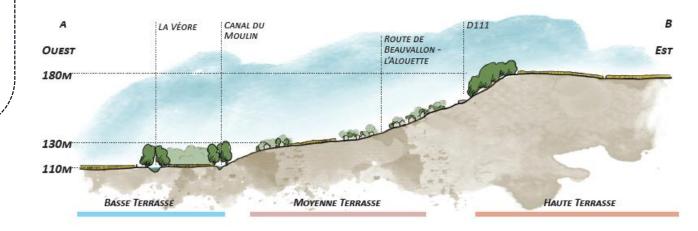




Chiffres clés/constats

- 3 unités paysagères :
- Basse terrasse agricole et industrielle
- Moyenne terrasse habitée et agricole
- Haute terrasse agricole
- Un territoire structuré autour de hameaux et fermes isolés → des évolutions importantes sur certains hameaux (Les Pécolets ; le Chez ...)
- Un territoire qui a connu des modifications importantes de sa structure paysagère





Chiffres clés/constats

- Des bosquets et arbres qui ponctuent le maillage territorial
- Des entrées contrastées sur le territoire
- Un vaste réseau de murs et murets
- L'eau : une composante majeure du territoire
- Des éléments remarquables ponctuant le territoire
- 2 Monuments Historiques

Patrimoine urbain de l'eau









Patrimoine rural de l'eau























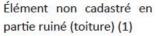














Ferme «élaborée» au Chiez (2)







Synthèse de la Trame Verte et Bleue

Chiffres clés/constats

- Une richesse environnementale :
- 4 ZNIEFF de type I; 1 ZNIEFF de type II
- 2 sites Natura 2000
- 1 ZICO
- Plusieurs zones humides
- Des pelouses sèches

 Présence de 2 corridors écologiques identifiés par le SCoT

Trame verte

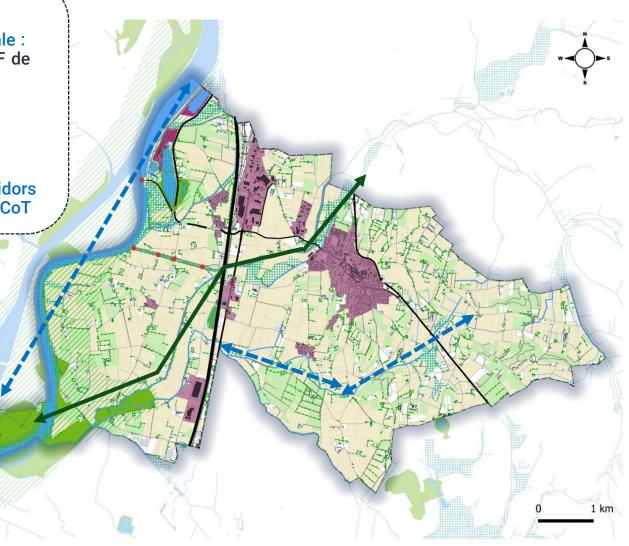
- Réservoirs de biodiversité
- /// ZNIEFF II
- Zones de végétation
- ---- Haies
- llots agricoles

Trame bleue

- Cours d'eau
- Zones humides

Obstacles

- Zones urbanisées
- Carrières
- Routes principales
- Routes secondaires
- +-+ Voie ferrée
- Obstacles à la trame bleue

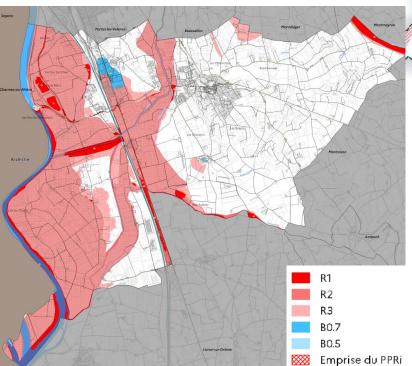


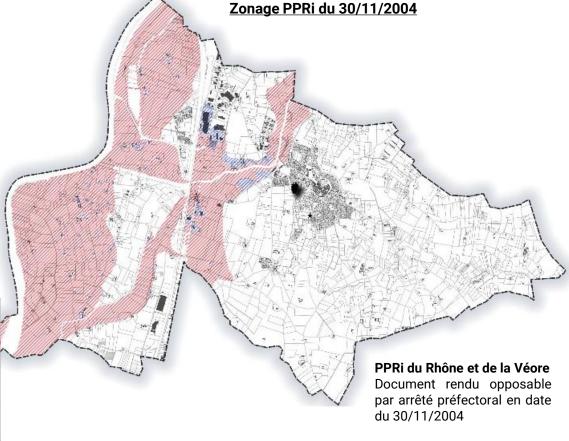




Chiffres clés/constats

- Des risques naturels et technologiques contraignants
- Risque inondation
- Risque retrait-gonflement des argiles
- Présence d'ICPE
- Risque de TMD → pipeline





→ Une cartographie actualisée du risque inondation

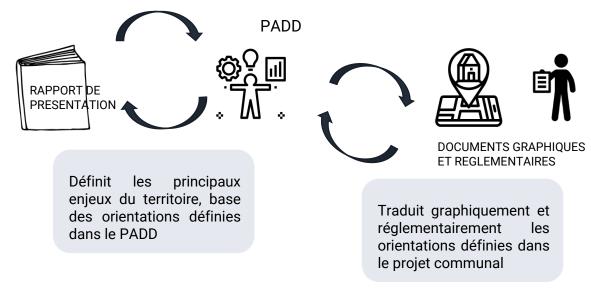
Des secteurs inondables repérés à partir :

- Du PPRi approuvé en 2004
- Des lignes d'eau de la crue du Rhône de 1856
- De l'étude aléa des principaux cours d'eau de la plaine de Valence
- De l'étude hydraulique de l'Arcette au niveau du lotissement des Pécolets
- → Des données à prendre en compte pour le futur PLU

IV- Présentation du projet communal (PADD)

QU'EST-CE QUE LE PADD?

- PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Une des pièces du PLU → pièce obligatoire, créée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)
- « clé de voûte » du PLU → document qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement pour les 10 prochaines années et qui fait le lien entre le diagnostic (constats/enjeux) et les documents graphiques et réglementaires (zonage, règlement et OAP)





Quels sont les grands objectifs retenus pour





Le projet communal s'organise autour de 3 grands axes :

AXE 1:

PRESERVER LA QUALITE DU CADRE DE VIE







AXE 2:

ACCOMPAGNER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE







AXE 3:

SOUTENIR L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE







AXE 1 : Préserver la qualité du cadre de vie

■ Valoriser le patrimoine et le paysage communal

- ❖ Préserver les éléments paysagers majeurs composant la Trame Verte et Bleue de la commune
 - → Maintenir et valoriser le lien et l'accès au Rhône
 - → Préserver l'ensemble des cours d'eau et leurs abords
 - → Maintenir la diversité du paysage agricole
 - → Préserver les boisements et les haies
- Accompagner et encadrer la préservation de la qualité architecturale du bâti ancien
 - → Identifier et préserver les éléments caractéristiques et leurs abords
 - → Accompagner/adapter les opérations de réhabilitation
- ❖ Développer la végétalisation des espaces urbanisés et travailler les franges entre paysage urbain et paysage agricole
- ❖ Valoriser la présence de l'eau et réhabiliter le patrimoine associé dans le centre-bourg
- ❖ Préserver les points de vue et belvédères







AXE 1 : Préserver la qualité du cadre de vie

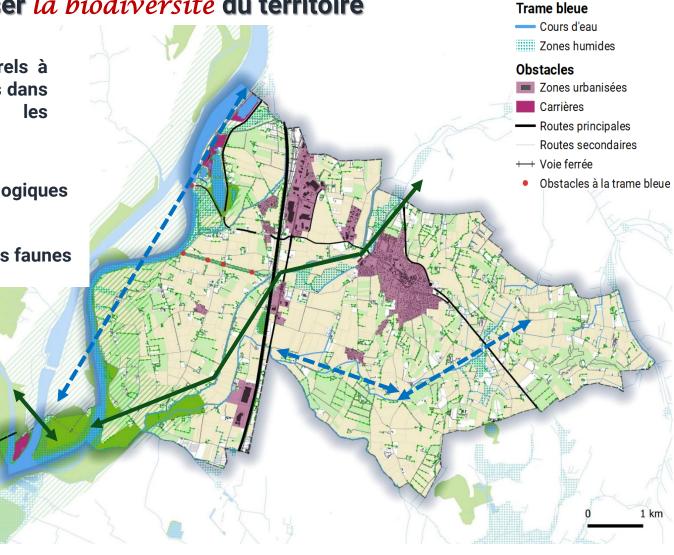
Préserver et valoriser la biodiversité du territoire

❖ Préserver les espaces naturels à enjeux écologiques identifiés dans le diagnostic et dans les inventaires naturalistes

❖ Favoriser les continuités écologiques

Protéger les grands passages faunes





Trame verte

/// ZNIEFF II

----- Haies

llots agricoles

Réservoirs de biodiversité

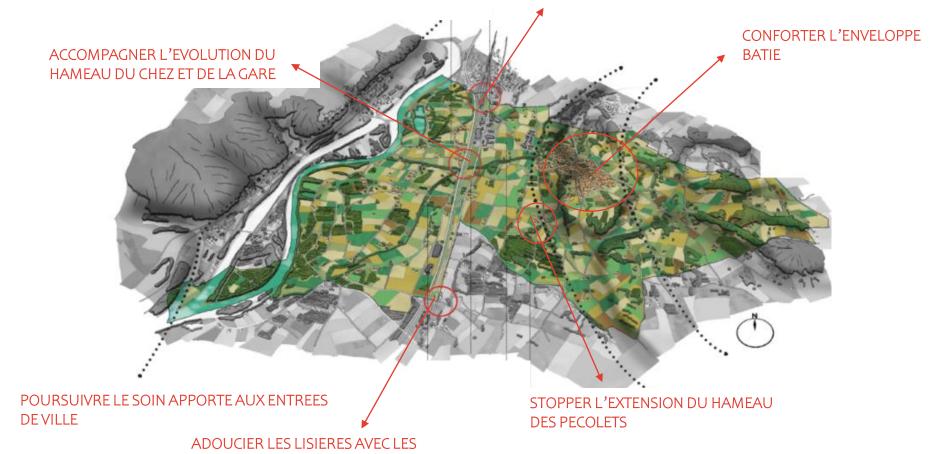
Zones de végétation

Promouvoir un respectueux paysagères en contraintes environnementaux

un développement des structures en intégrant les enjeux

AXE 1 : Préserver la qualité du cadre de vie

ADOUCIER LES LISIERES AVEC LES ZONES D'ACTIVITES



ZONES D'ACTIVITES

AXE 1 : Préserver la qualité du cadre de vie

Retrouver une cohérence d'espaces publics et de liens entre eux

- ❖ Favoriser la mise en œuvre opérationnelle des études en cours sur la valorisation des espaces publics
 - → Valoriser le parc du Clévos et le réouvrir au public
 - → Faire du site des anciens jardins familiaux un parc péri-rural mêlant pratiques urbaines et histoire rurale
 - → Valoriser le Canal des Moulins et ses abords
 - → Créer une connexion entre le parc du château et la place Léon Lérisse
- Mettre en valeur le réseau de places et placettes qui structurent le bourg et les végétaliser
- ❖ Développer des espaces publics de proximité en lien avec la densification future des quartiers
- Conforter le réseau de cheminements doux existants / valoriser et/ou créer certaines traverses et passages











Promouvoir une croissance démographique raisonnée en adéquation avec l'identité communale

Projection démographique :
+0,9% par an sur la période
2023-2032

6 100 habitants en 2032

280 logements (neufs +
réhabilitations)

année 1	2023	7	7	résiduel PLH 1		
année 2	2024	30				
année 3	2025	30	180			
année 4	2026	30		objectif PLH 2 (en cours d'élaboration)		
année 5	2027	30				
année 6	2028	30				
année 7	2029	30				
année 8	2030	30		projection rythme PLH 2		
année 9	2031	30	90			
année 10	2032	30				
				28		
TOTAL logements - 2023-2032			277	logts par an		

Assurer la réalisation d'un parcours résidentiel

❖ Répondre aux besoins en logements des jeunes décohabitants et familles monoparentales en développant l'offre de T2/T3 et l'offre locative









❖ Poursuivre l'accueil de familles





- ❖ Répondre au vieillissement de la population et aux personnes en situation de handicap en proposant une offre de logements adaptée
 - **❖** Poursuivre la politique de mixité sociale engagée par la commune
 - → 50% des logements produits sur la période 2023-2032 répondront aux objectifs de mixité sociale (environ 140 logements sous forme de PLAI, PLUS et PLS).
- S'inscrire en compatibilité avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en définissant un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limité) sur le secteur « Gasserot »

Dimensionner les services publics à la population présente et à venir

- ❖ Adapter le dimensionnement des services publics à l'évolution de la population et aux exigences énergétiques
 - → Développer une nouvelle structure omnisport



- → Réaménager le skate-park
- → Développer l'offre à destination des jeunes de la commune







AXE 2 : Accompagner l'attractivité résidentielle

Satisfaire les besoins en matière de mobilité

- ❖ Assurer une perméabilité modes doux entre les quartiers
- ❖ Créer un itinéraire sécurisé pour la circulation des cycles entre le village ; le quartier de la gare et la zone d'activités des Bosses et Basseaux
- ❖ Créer des liaisons cyclables permettant le cyclotourisme, à relier avec Valence, Portes-lès- Valence et Beauvallon
- ❖ Sécuriser les accès de l'école de la Gare
- ❖ Permettre l'aménagement d'une aire de covoiturage sur le quartier de la gare
- ❖ Étoffer l'offre de stationnement du centre-bourg
- ❖ Limiter autant que possible le passage des bus dans le centre-bourg









SYNTHESE DU PROJET COMMUNAL // volet habitat

Atteindre 6 100 habitants en 2032

Produire 280 logements environ

120 logements Environ 1 ha

DENSIFICATION + PRISE EN COMPTE DES PC/PA

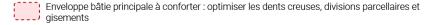
160 logements Environ 7,5 ha

EXTENSION

8,5 ha à vocation d'habitat pour la période 2023-2032Densité moyenne : 32 logts/ha

Synthèse axes 1 et 2

AXE 1 : Accompagner l'attractivité résidentielle



- Dimensionner les services publics à la population présente et à venir :
 - A Conforter l'offre de loisirs à destination des jeunes située chemin du Peroux
 - Répondre aux enjeux énergétiques du bâtiment
 - C Développer une nouvelle offre omnisport
 - D Valoriser le parc du Clévos et le réouvrir au public

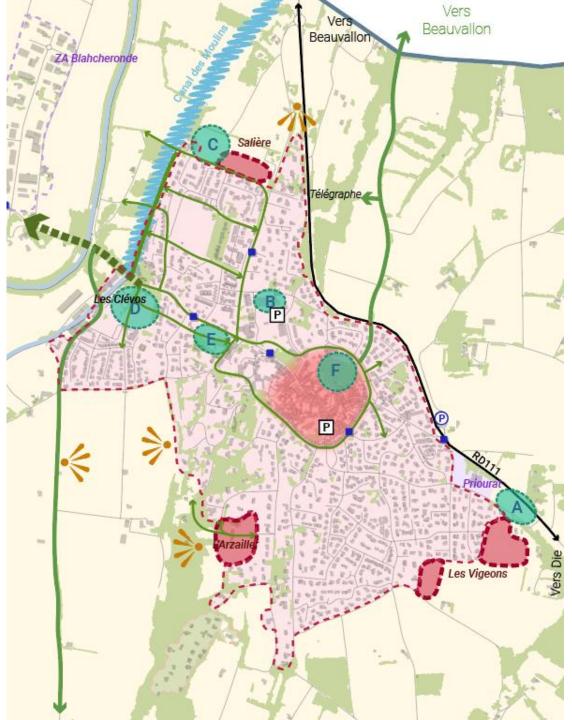
Satisfaire les besoins en matière de mobilité :

- Assurer une perméabilité piétonne
- Créer des liaisons cyclables permettant le cyclotourisme
- Intégrer les projets de liaisons cyclables portés par le Département et Valence Romans Mobilités
- P Etoffer l'offre de stationnement du bourg
- P Encourager le covoiturage
- Encourager le recours aux transports en commun (arrêts de bus)

AXE 2 : Préserver la qualité du cadre de vie

- Accompagner et encadrer la préservation de la qualité architecturale du bâti ancien
- Préserver les points de vue et belvédères
- Assurer un équilibre entre valorisation du foncier et intégration paysagère et architecturale Préservation du couvert végétal hors et dans l'enveloppe
- Permettre le développement de trois secteurs en extension tout en veillant à leur insertion paysagère et architecturale : l'Arzailler ; les Vigeons et la Salière
- Retrouver une cohérence d'espaces publics et de liens entre eux :
 - E Faire du site des anciens jardins familiaux un parc péri-rural mêlant pratiques urbaines et histoire rurale
 - F Créer une connexion entre le parc du château et la place Léon Lérisse

WWW Valoriser le canal des Moulins et ses abords



AXE 3: Soutenir l'attractivité économique

Permettre l'accueil de nouvelles entreprises

- ❖ Ménager de l'espace complémentaire pour l'installation de nouvelles activités tout en prenant en compte les enjeux environnementaux (risque inondation notamment)
 - → Permettre une extension de la ZA de Blacheronde



- → Apporter un traitement qualitatif aux franges
- → Veiller à la qualité architecturale des projets
- → Étoffer la place du végétale et assurer une gestion intégrée des eaux pluviales







AXE 3: Soutenir l'attractivité économique

Soutenir *le commerce et l'artisanat local*

- ❖ Soutenir le commerce de centre-bourg en veillant au maintien des rez-dechaussée commerciaux stratégiques et à l'accessibilité des commerces
- ❖ Réaménager, embellir et végétaliser la Grande Rue



- ❖ Permettre le changement de destination d'anciennes dépendances ou bâtiments afin de répondre aux besoins des artisans locaux
- ❖ Permettre le développement de l'artisanat local en créant des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL)







AXE 3: Soutenir l'attractivité économique

Conforter l'économie agricole

- Maintenir la vocation agricole des espaces cultivés constituant une plus-value économique mais aussi paysagère
- Mettre en place les outils nécessaires à la protection du réseau d'irrigation et des parcelles agricoles à forte valeur agronomique

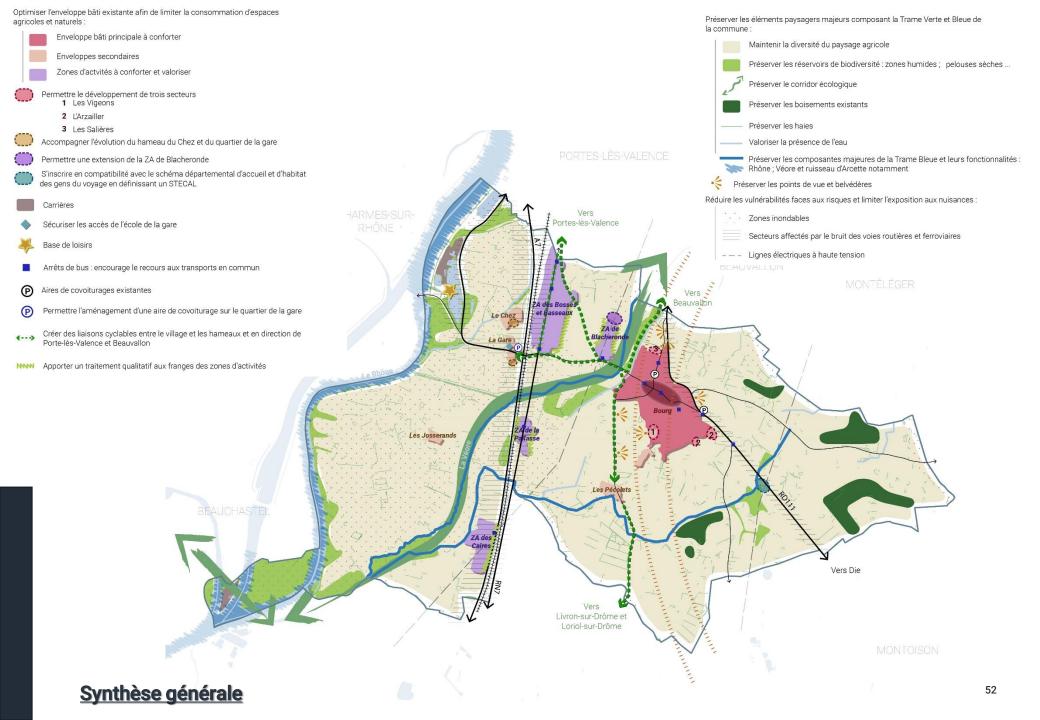




❖ Préserver les conditions de viabilité des exploitations

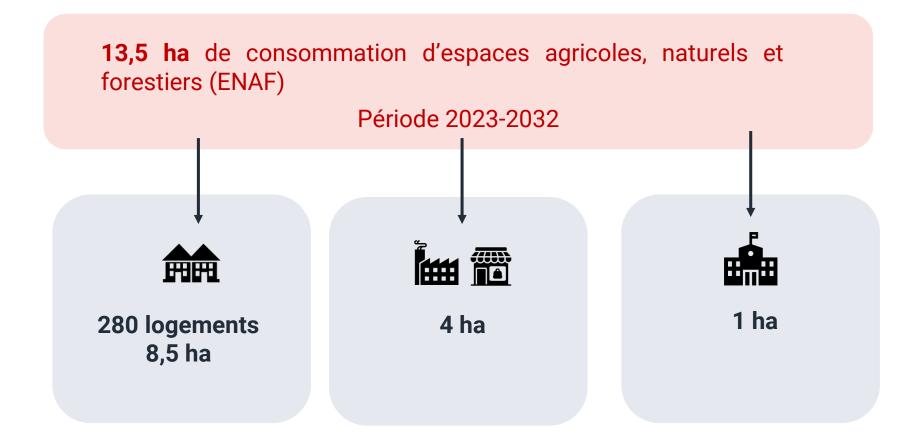


- ❖ Soutenir les projets d'agrandissement des exploitations existantes et l'installation de nouveaux exploitants
- ❖ Permettre le développement de l'offre de gîtes ou le développement de projets d'agritourisme sous réserve de l'absence d'incidences sur les activités agricoles en place
- ❖ Permettre le changement de destination de certains anciens bâtiments agricoles uniquement lorsqu'il n'est pas susceptible d'impacter l'activité agricole ou d'être impacté par celle-ci.
- Poursuivre les projets visant à associer agriculture et développement des énergies renouvelables tout en prenant en compte les enjeux paysagers de la commune



SYNTHESE DU PROJET COMMUNAL // toutes vocations





SYNTHESE OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES



Période 2011-2022



Habitat / 21 ha



Économie / 9 ha

Autre / 1 ha

31 ha

Période 2023-2032



Habitat / 8,5 ha



Économie / 4 ha



Équipement / 1 ha

13,5 ha

Réduction de 56% de la consommation d'espaces par rapport à la période 2011-2022

V- Prochaines étapes





Le règlement écrit



Les annexes

Traduire graphiquement et réglementairement le projet communal

Elaboration du zonage, du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

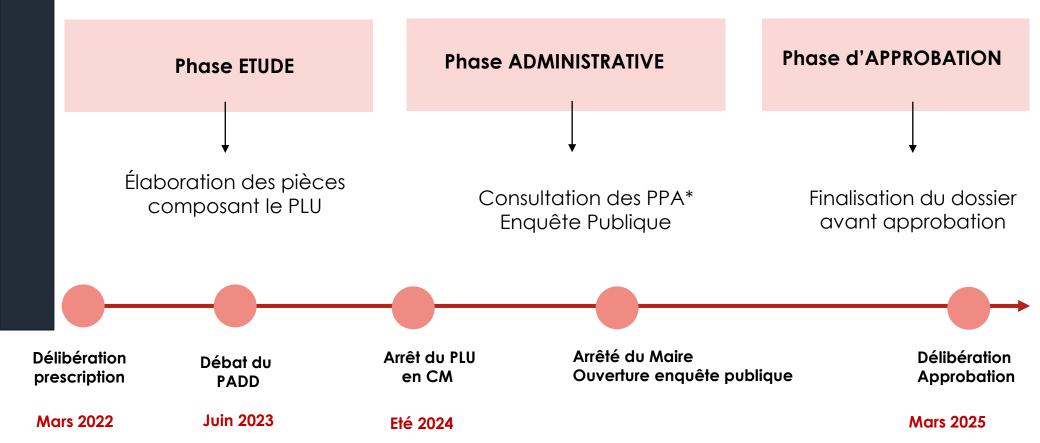


Ces documents feront l'objet d'une prochaine réunion publique

2ème semestre 2024

ARRET DU PROJET DE PLU = prévu à l'été 2024

Calendrier prévisionnel



^{*} PPA = Personnes Publiques Associées (DDTM, SCoT, Chambre d'agriculture Etc.)

VI- Echanges avec la salle







MERCI POUR VOTRE ATTENTION